



Antenne Médicale de Prévention du Dopage (AMPD) Languedoc-Roussillon

Dopage et individualisme Comment moraliser un passager clandestin? Juin 2010

Introduction

Les sociétés humaines produisent des richesses, notamment des biens publics, financés par tous, offerts à tous. La tentation est forte de tirer parti de ces ressources sans participer à leur production, c'est ce qu'on nomme la stratégie du passager clandestin. Si elle se généralise, c'est l'existence même du bien public qui est menacée, faute de contributeurs.

Les sports en Occident appartiennent à la catégorie de ces ressources, de ces biens publics, mis à la disposition de chacun. Jouer le jeu, c'est-à-dire jouer selon les règles, est la condition indispensable à la survie du système sportif. A ce titre, violences, dopages, tricheries, sont autant de formes d'anti jeu qui menacent le système sportif dans son existence.

Dans l'éducation sportive, l'accent doit être porté non seulement sur le perfectionnement physique et technique, mais sur une bonne conduite dans le jeu. Cette éducation « civique » menée en parallèle de l'éducation physique, se trouve contrariée par la logique interne du jeu sportif qui met opposition des individus ou des groupes attachés à leur réussite.

Rédaction : Dr Claire Condemine-Piron AMPD Languedoc Roussillon

<http://www.chu-montpellier.fr/ampd/> Téléphone :04.67.33.22.73

Abonnement à la newsletter : ampld34@chu-montpellier.fr

Toute reproduction interdite 2010

Le sportif compétiteur se trouve ainsi vis-à-vis de ses adversaires dans une situation ambiguë :

- Au regard de la compétition pour la victoire, ses adversaires sont des rivaux qu'il doit surpasser ;
- Au regard de la règle qui organise le jeu auquel il participe, ses adversaires sont des partenaires avec qui il doit coopérer.

Compétition et coopération sont définitivement liées : c'est le principe même d'un jeu, de s'organiser selon des règles qui valent pour tous, dont la finalité est de départager les joueurs, en désignant un vainqueur.

Le modèle sportif moderne s'attaque à un problème ardu : faire tenir ensemble l'esprit de compétition et la coopération dans la bonne conduite du jeu.

Or, la tentation est forte pour les individus de s'intéresser seulement à leur parcours dans la compétition, aux bénéfices qu'ils peuvent en retirer, aux moyens nécessaires pour y parvenir. La tentation est forte de se désintéresser de l'influence de leurs actes sur les autres, partenaires et adversaires, et finalement sur l'appareil sportif dans son ensemble. « Après moi le déluge » résume la stratégie du passager clandestin.

La théorie du passager clandestin

La théorie du « passager clandestin » a été développée par Mancur Olson (1) en 1965 : elle s'inscrit dans le cas de figure où une fois qu'un bien collectif est mis à disposition, les bénéfices sont accessibles à tous (les stades, les écoles, l'assurance maladie...). Elle suppose un comportement individuel « rationnel » des individus, guidé par l'intérêt. Les individus rationnels ne vont pas contribuer de manière volontaire à la réalisation de l'intérêt commun ou du groupe ; au lieu de cela ils préfèrent laisser les autres payer le coût de biens qui vont profiter à tous. Cette stratégie individuelle conduit à un effet collectif majeur : l'insuffisance ou la disparition des biens collectifs, faute de contributeurs.

Le système sportif est assimilable à un bien public, en ce qu'il est accessible à tous. Produit hybride issu de la société civile organisée en associations et de l'état qui les finance, le monde sportif est une véritable communauté ouverte à tous les citoyens, qui tente le pari de concilier libéralisme et communautarisme. L'individu, son ambition, sa liberté d'adhésion ou de retrait, y sont promues comme finalité de l'investissement sportif. En même temps, la passion du sport rassemble bénévoles, public et pratiquants.

La tension est permanente entre ces deux pôles d'attraction sportive : la quête du succès et de la réussite individuelle, l'imprégnation par l'esprit de corps, l'amour du jeu. Pourtant, et c'est le génie du sport, l'un ne peut aller sans l'autre. L'individu

Rédaction : Dr Claire Condemine-Piron AMPD Languedoc Roussillon

<http://www.chu-montpellier.fr/ampd/> Téléphone :04.67.33.22.73

Abonnement à la newsletter : ampld34@chu-montpellier.fr

Toute reproduction interdite 2010

peut se sentir écrasé par une machine fédérale qui semble parfois ne favoriser qu'elle-même. Les institutions se voient débordées par les sursauts de violence, d'égoïsme, de sportifs qui menacent les fondements de leur sport.

Comment obtenir l'adhésion volontaire des individus libres, a priori consommateurs de l'offre de sport. Les discours moralisateurs et l'autorité font long feu face à des sujets rationnels qui répondent aux motifs de l'intérêt et du plaisir.

Le souci de la cohérence, c'est-à-dire le besoin de mettre en accord ses discours et ses actes pèse cependant sur la conscience de l'individu rationnel, qui éprouve un malaise, une « dissonance » lorsque ses actes contredisent ses convictions. Festinger (5), auteur de la théorie de la dissonance cognitive évoque "un état de tension désagréable du à la présence simultanée de deux cognitions (idées, opinions, comportements) psychologiquement inconsistantes".

Par ailleurs, si les idées sont les « raisons » des comportements, elles n'en sont pas toujours les « causes », et les actions elles-mêmes influencent en retour les opinions, en vertu de l'objectif primordial de cohérence avec soi-même. Provoquer un comportement chez une personne pourra ainsi la conduire à modifier sincèrement ses croyances et ses représentations, par une heureuse rationalisation, a posteriori. Ce trait psychologique a été mis en exergue dans la théorie de l'engagement.

La théorie de l'engagement

La théorie de l'engagement a été d'abord définie par Kriesler (6) « « L'engagement est le lien qui existe entre l'individu et ses actes », « L'individu accomplit un acte, lorsque cet individu est engagé, cela signifie qu'il s'assimile à cet acte, qu'il le fait sien ». Beauvois et Joulé (2), deux chercheurs français lui ont donné un développement important dans les années 1980.

La démonstration est désormais faite que produire un comportement constitue une « raison » pour une personne de persévérer dans cette conduite, qui peut donner lieu à un processus d'engrenage, parfois en dépit du bon sens et de la raison. Ainsi persiste-t-on à attendre un bus qui ne vient pas, à surenchérir sur un objet dont on n'a pas besoin, à poursuivre dans une voie malgré les échecs répétés, à cause de tous les efforts qu'on a déjà investis. « C'est le temps que j'ai donné pour ma rose qui rend ma rose si importante... » (8)

L'engagement du sujet vis-à-vis de ses actes dépend néanmoins du contexte de son comportement (2) :

- Le caractère public de l'acte : il est plus engageant de faire quelque chose sous le regard d'autrui que dans l'anonymat.
- Le fait de répéter un acte est plus engageant pour une personne que de le faire une seule fois.
- Le caractère irréversible de l'acte : plus la personne perçoit qu'elle ne pourra pas faire marche arrière, plus elle est engagée « moralement » par son acte.

Rédaction : Dr Claire Condemine-Piron AMPD Languedoc Roussillon

<http://www.chu-montpellier.fr/ampld/> Téléphone :04.67.33.22.73

Abonnement à la newsletter : ampld34@chu-montpellier.fr

Toute reproduction interdite 2010

- Le caractère coûteux de l'acte est engageant : pour avoir toutes les chances d'être accepté, un acte coûteux doit être précédé d'un acte moins coûteux. Mais pour faire accepter un acte moins coûteux, il est préférable d'amener préalablement les personnes à refuser un acte très coûteux.
- Le sentiment de liberté dans la décision d'agir est engageant : plus la personne se voit libre de faire ou de ne pas faire, plus elle fera. La simple évocation de ce sentiment par l'expérimentateur : « vous êtes libre de ... » conduit davantage les personnes à accepter l'acte.

La théorie de l'engagement est à la base des techniques de « soumission librement consentie » (2) qui visent à obtenir un comportement volontaire, qui n'aurait pas eu lieu sans une « manipulation » préalable. Ce comportement, une fois obtenu, sera revendiqué par l'individu comme venant de sa propre initiative. Mises au point dans un contexte expérimental par les chercheurs pour mettre en évidence l'effet de rationalisation a posteriori, elles sont largement exploitées par les services marketing des sociétés commerciales (7):

- le pied-dans-la-porte consiste à obtenir un comportement peu coûteux avant de demander à une personne de faire quelque chose qu'elle aurait probablement refusé si on le lui avait demandé directement. Ex : « auriez-vous l'heure s'il vous plaît ? » suivi de « auriez-vous 1 euro s'il vous plaît ? »
- l'amorçage consiste à obtenir l'assentiment d'une personne avant de l'informer complètement sur les coûts et bénéfices de l'acte qu'elle a consenti de réaliser. Ex : « pourriez-vous tenir mon chien une seconde s'il vous plaît ? » suivi de « il a cette manie d'uriner sur les chaussures, ne vous tracassez pas ! ».
- le leurre est une variante de l'amorçage dans lequel une personne s'engage à réaliser une action avant d'être informée que celle-ci n'est plus possible mais qu'une alternative (plus coûteuse ou moins bénéfique) est disponible. Ex : « Je suis en panne, pourriez-vous me prêter votre téléphone pour que j'appelle le garage s'il vous plaît ? » suivi de « ça ne répond pas, pourriez-vous me déposer au garage s'il vous plaît ? »
- La porte-au-nez consiste à faire deux requêtes successives, la première étant exorbitante, démesurée, et la deuxième présentant un coût nettement moins élevé. Ex : « Papa, peux-tu me prêter ta voiture ce week end ? » suivi de « Non, peux-tu me déposer chez un ami au moins, après je m'arrangerai ? »
- La procédure du pied-dans-la-bouche consiste à s'enquérir du bien-être de son interlocuteur afin de le mettre dans de bonnes dispositions avant de lui demander ce qu'on désire vraiment. Ex : « Allô tata, j'espère que tu es guérie de ton lumbago ? » suivi de, « à propos si tu ne vas skier pourrais-tu me prêter les clés de ton chalet cette semaine ? »

La théorie de l'engagement (2) nous a montré que ce qui attache un sujet libre et rationnel à des valeurs se fonde surtout sur ce qu'il a fait dans le sens de ces valeurs. Ainsi l'attachement d'un sportif aux règles de bonne conduite passe d'abord par tout ce qu'il donne à son sport, plutôt qu'à ce qu'il en a reçu, grâce au processus d'escalade dans l'investissement. Paradoxe étrange de prime abord, mais de grande utilité : le sportif sera fidèle à ce qui lui aura coûté !

Rédaction : Dr Claire Condemine-Piron AMPD Languedoc Roussillon

<http://www.chu-montpellier.fr/ampld/> Téléphone :04.67.33.22.73

Abonnement à la newsletter : ampld34@chu-montpellier.fr

Toute reproduction interdite 2010

D'où l'importance d'impliquer aussi tôt que possible les sportifs dans les fonctions d'organisation et d'encadrement, sur le mode du volontariat, dans un contexte public et déclaré.

Conclusion

La croyance que le sportif n'existe qu'à travers la compétition, comme le citoyen ne serait qu'un loup parmi les loups, est une imposture idéologique qui élude la question de la dépendance de chacun à la société comme communauté, qui produit collectivement des richesses accessibles à tous, mais selon des règles. Le sport est l'une d'elles, qui permet de se distinguer, de se parfaire, de se comparer, grâce à la compétition au sein d'un jeu réglementé.

Pourtant, le sportif qui n'est pas tenu par un lien social qui valorise la communauté sportive peut suivre son intérêt qui est de « passer à la clandestinité » et de détourner le jeu pour son seul bénéfice. Il se justifiera en prétendant qu'il fait « comme tout le monde », ou se prendra pour un rebelle, etc...

Le souci des individus de maintenir une cohérence entre leurs actes et leurs idées, associé à la possibilité d'influencer les attitudes par les comportements, peut être mis à profit dans l'investissement civique grâce à la dimension pratique, concrète de l'activité sportive.

La prévention du dopage peut s'appuyer sur des mises en situation internes à la pratique sportive, qui produiront un effet éducatif déterminant, par l'engagement des sujets. Acteurs de prévention et éducateurs sportifs peuvent collaborer utilement à ce projet pédagogique.

Seul un engagement (2) fort des sportifs dans la communauté sportive peut produire un contre poids significatif à l'attraction de la rationalité froide et de ses calculs. L'intérêt à long terme, celui de la pérennité du jeu qui est un bien public ne peut être défendu que par des individus engagés personnellement à servir leur sport plutôt qu'à s'en servir...

Bibliographie

1. Olson Mancur (1971) [1965]. *The Logic of Collective Action : Public Goods and the Theory of Groups* (Revised edition ed.). Harvard University Press. ISBN 0-674-53751-3
2. Robert Vincent Joule, Jean-Léon Beauvois, (2010) [2006] *La soumission librement consentie* ; Puf ISBN 2130578829
3. Michel Foucault, (1975) *Surveiller et punir*, Gallimard ISBN 2070729680
4. Raymond Boudon, (2003) *Raison, bonnes raisons*, Puf ISBN 2130526640
5. L. Festinger (1956). *When Prophecy Fails: A Social and Psychological Study of A Modern Group that Predicted the Destruction of the World*, by Leon Festinger, Henry Riecken, and Stanley Schachter. Harper-Torchbooks, Jan. 1956. ISBN 0061311324 - Version française :

Rédaction : Dr Claire Condemine-Piron AMPD Languedoc Roussillon

<http://www.chu-montpellier.fr/ampd/> Téléphone :04.67.33.22.73

Abonnement à la newsletter : ampld34@chu-montpellier.fr

Toute reproduction interdite 2010

L'échec d'une prophétie, PUF, 1993

6. C.A. Kiesler, (1971) *The Psychology of Commitment*, Academic Press, New York

7. Robert Vincent Joule, Jean-Léon Beauvois, (2002) *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*, Presses Universitaires de Grenoble ISBN 2706110449

8. Antoine de Saint-Exupéry, (1999) *Le Petit Prince*, Gallimard ISBN 2070408507

Pour nous contacter

**Antenne Médicale de Prévention du Dopage du Languedoc
Roussillon**

Pr Jean-Pierre Blayac Dr Claire Condemine-Piron

Téléphone 04.67.33.22.73

ampld34@chu-montpellier.fr

<http://www.chu-montpellier.fr/ampd>

Pour une information urgente :

Ecoute Dopage : 0 800 15 2000
Du lundi au vendredi de 10h à 20h

Agence Française de Lutte contre le Dopage

<http://www.afl.d.fr>

01.40.62.76.76

Rédaction : Dr Claire Condemine-Piron AMPD Languedoc Roussillon

<http://www.chu-montpellier.fr/ampd/> Téléphone :04.67.33.22.73

Abonnement à la newsletter : ampld34@chu-montpellier.fr

Toute reproduction interdite 2010